VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU : 25 mai 2021

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, ~~Natacha FRANCOIS~~, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN et Eddy SARTORI, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

10.2. OBJET : *« Les Logis Andennais »* S.C.R.L. – Comité d'attributions Désignation d'un représentant communal issu du groupe MR en remplacement de Monsieur Thibaut FROIDBISE

Le Conseil,

En séance publique,

Vu les articles L1122-20 § 1er, L1122-26 § 1er, L1122-30 et L1122-34 § 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le Code wallon du logement et de l'habitat durable ;

Vu les statuts de la S.C.R.L. *« Les Logis Andennais »*, en particulier l'article 27 § 2 relatif au Comité d'attributions ;

Considérant la demande de M. Thibaut FROIDBISE, d'ANDENNE, rue Pré des Dames, n°16, représentant le groupe politique MR, d'être remplacé au sein du Comité d'attributions de la société de logement de service public ;

Considérant sa proposition, en tant que Président du MR d'ANDENNE, de désigner Monsieur Pascal LEONARD, d'ANDENNE, route de Haillot, n°2, pour lui succéder ;

Attendu que la Société Wallonne du Logement souhaite désormais que la désignation des membres du Comité d'attributions fasse l'objet d'une délibération du Conseil communal alors que par le passé une désignation via un courrier du Bureau local des partis suffisait ;

Attendu qu'il convient de désigner le remplaçant de Monsieur Thibaut FROIDBISE, démissionnaire, au sein de cet organe des *« Logis Andennais »*;

Sur la proposition du Collège communal,

ARRETE A L'UNANIMITE

Article 1er

Monsieur Pascal LEONARD, domicilié à ANDENNE, route de Haillot, n°2 est désigné pour représenter la Ville d'ANDENNE au Comité d'attributions de la S.C.R.L. *« Les Logis Andennais »*.

Article 2

Cette désignation est valable pour la durée de la législature sans préjudice cependant du droit du Conseil communal, fondé sur l'article L1122-34, §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, de la retirer à tout moment.

Article 3

La présente résolution sera notifiée, d'une part, à Monsieur Pascal LEONARD et Monsieur Thibaut FROIDBISE, préqualifiés, et, d'autre part, à la S.C.R.L. *« Les Logis Andennais »*, rue des Noisetiers, n° 28 à 5300 ANDENNE.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

PAR LE CONSEIL,

LE DIRECTEUR GENERAL, **LE PRESIDENT,**

R. GOSSIAUX **P. RASQUIN**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DIRECTEUR GENERAL, **LE BOURGMESTRE,**

VILLE D'ANDENNE NAMUR

R. GOSSIAUX **C. EERDEKENS**